



Ligue de Golf Paris Île-de-France

Coupe de la Ligue des 9 Trous par Equipes Mixtes Règlement 2023 / 2024

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La Coupe de la Ligue des 9 Trous est organisée par la Ligue Paris Île-de-France et réservée aux Clubs de 9 trous invités par celle-ci.

Pour participer, les clubs invités doivent présenter une équipe Mixte de 9 joueurs/joueuses dont 1 femme minimum.

2. ENGAGEMENT DES EQUIPES

L'engagement pour l'Epreuve entraîne une adhésion sans réserve des équipes et des Clubs au présent règlement.

Pour l'inscription d'une équipe, le droit d'inscription de l'édition 2023/2024 est de **180€**.

Date limite de règlement des droits d'inscription : 03 septembre 2023

Chaque Club devra déposer une liste de joueurs/joueuses potentiels (maximum 99).

L'inscription des joueurs potentiels se fait exclusivement par Extranet et ce jusqu'à 7 jours avant la date du début des phases qualificatives minuit ; soit le 5 novembre 2023 à minuit. Cette liste pourra être actualisée pour les phases finales. Passé cette date du 5 novembre, chaque capitaine recevra sa liste de joueurs / joueuses potentiel(le)s.

3. RESPONSABILITES DES CLUBS

3.1 MISE A DISPOSITION DES TERRAINS DES RENCONTRES.

Les matches ne se déroulant pas en terrain neutre, le fait pour un Club d'engager une équipe comporte l'obligation de mettre son terrain à disposition pour accueillir les rencontres dans les conditions prévues au paragraphe concerné.

3.2 JOURNEES D'ENTRAINEMENT

Il n'y a pas de journée d'entraînement. Toutefois les clubs sont libres de permettre des journées d'entraînement exclusivement les jours de la semaine précédant le match.

Il est de la responsabilité du Capitaine de donner la liste des joueurs potentiels pressentis pour la rencontre au club recevant, liste qui ne devra pas excéder un nombre de 9 joueurs/joueuses.

3.3 RESPONSABILITES DU CLUB RECEVANT

3.3/1 ORGANISATION DE LA RENCONTRE

Il est de la responsabilité du directeur du club qui reçoit, ou de son représentant, d'assurer l'organisation de la rencontre dans les conditions de confort minimum :

- Ouverture à 8h15 au plus tard : secrétariat, practice, vestiaires, bar.
- Starter, règles locales, cartes du parcours
- Membre de la Commission Sportive ou son représentant présent durant toute la journée pour s'assurer du bon déroulement de la rencontre.
- Le directeur ou son représentant s'engage à faire respecter l'intégralité des points du règlement.



Ligue de Golf Paris Île-de-France

3.3/2. DEROULEMENT DE LA RENCONTRE

Les capitaines d'équipe veilleront ENSEMBLE au déroulement de l'épreuve dans des conditions conformes à un esprit de fair-play et d'amitié en veillant à éviter ou faire cesser, si c'est le cas, tout comportement indésirable : usage de téléphones portables, conseils de personne non habilitée...

En particulier, il est demandé instamment aux capitaines de faire en sorte que les équipiers aient une tenue vestimentaire irréprochable tant sur le terrain que dans le club house et de prohiber : le port du jean, les casquettes à l'envers sur le parcours, le port de casquette dans les locaux etc...

Au plus tard 20 minutes avant l'heure du premier match, les capitaines remettront aux représentants de l'accueil du Club la feuille de match avec l'ordre de jeu des simples et des foursomes. Ils tiendront à disposition des capitaines adverses la liste des joueurs potentiels fournie par la Ligue.

A la fin de la rencontre le directeur du club ou son représentant qui reçoit veillera à ce que la feuille de résultats des matchs ait été complétée et signée. Ce document devra être envoyé par mail (contact@lgpidf.com) le soir même ou le lendemain matin à la Ligue de Golf Paris Île-de-France.

4. TABLEAU DES RENCONTRES

Les clubs inscrits sont répartis selon des critères établis par le Comité de l'Epreuve dans 4 poules de 3 clubs pour constituer la phase qualificative. 4 matches seront disputés, 2 à domicile et 2 à l'extérieur sur 6 journées (1 club exempté à chaque tour)

Nota : en fonction du nombre de clubs inscrits, le nombre et la composition des poules pourra être modifiée, tout en conservant le principe des 4 matches.

5. CALENDRIER DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront **le samedi ou le dimanche** selon le choix du club recevant. Ce choix devra être précisé par le club avant le 05 Novembre, par défaut le dimanche est choisi.

Dates prévisionnelles :

Qualifications :

- Phase de poules du 11/12 novembre au 09/10 décembre 2023.

Phases finales :

- 1/2 de finale : 02-03 mars 2024
- Finale : 9-10 mars 2024

Lors de la phase de qualification, le report d'une rencontre est possible mais ne pourra être effectué que :

- Pour une raison exceptionnelle
- Après accord des 2 capitaines et du directeur du club recevant
- Après validation par la Ligue ; pour ce faire, la demande de report devra être envoyée à la Ligue par le capitaine du club recevant au moins 2 semaines avant la date théorique de la rencontre.

Toute rencontre reportée après respect des points précédents devra se dérouler au plus tard le 04 février 2023.

6. INDEX

L'index pris en compte pour chaque joueur ou joueuse est son index Club à la date limite d'inscription des joueurs/joueuses sur Extranet soit à la date du 5 novembre 2023.

Cet index figurera sur la liste des joueurs potentiels, une actualisation pourra être possible pour la phase finale.

Tout index supérieur à 24 (Dames) ou à 20 (Messieurs) est compté pour 24 ou 20.



Ligue de Golf Paris Île-de-France

7. FORMULE JEU & ORGANISATION

Dans les poules et dans le tableau final les équipes se rencontrent en Match play Scratch selon la formule suivante :

- **5 simples puis 2 Foursomes consécutivement**

Les matches se disputent sur 18 trous

7.2 MARQUES DE DEPART

Jaunes pour les Messieurs et **Rouge** pour les Dames

Le Directeur du club recevant veillera à ce que les marques de départs respectent les repères fixes tout en tenant compte des conditions climatiques du jour.

7.3 COMPOSITION DES EQUIPES

- Equipes de 9 joueurs dont 1 femme minimum
 - **Total des index arrondis des simples :** égal ou > à 65 (5 x 13)
 - **Total des index arrondis des foursomes :** égal ou > 52 (4 X 13)
- La composition de l'équipe et en particulier la place des femmes, en simple ou en foursome, est de la responsabilité unique du capitaine qui détermine l'ordre de ses joueurs en respectant le règlement.

7.4 ORDRE DE JEU

Les départs seront échelonnés **toutes les 8 minutes**.

Le regroupement de 2 matches en simple sur le même départ n'est pas recommandé.

7.5 HEURES DES RENCONTRES

Le club recevant s'engage à ne faire partir aucune partie de 3 ou 4 balles avant le 1^{er} départ de la rencontre.

Le premier départ aura lieu à partir de 9h00 et au plus tard à 10h00 après accord du capitaine visiteur et du directeur.

Les départs doivent s'effectuer au trou n°1, à la suite les uns des autres, les simples suivis des foursomes.

Au départ du trou n°1, l'équipe visiteuse aura l'honneur.

7.6 CONDITIONS DE PARTICIPATION DES JOUEURS

Les équipiers doivent :

- Être membres et licenciés de l'association sportive qu'ils représentent.
- Être titulaires, à la date limite d'inscription des équipiers :
 - De la licence FFGolf de l'année en cours
 - D'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

En cas d'infraction à cette règle les matchs disputés par les joueurs concernés seront perdus

Un joueur changeant de club de licence entre la phase qualificative et la phase finale ne pourra pas jouer avec son nouveau club s'il a participé à la phase qualificative avec l'ancien.

Par ailleurs, il est admis que dans la même année un joueur ayant disputé les phases finales avec un club pourra jouer la phase qualificative de l'édition suivante avec un autre club, à la condition que le transfert de licence ait bien eu lieu.

7.7 ORDRE DES JOUEURS

Pour l'ordre de jeu le capitaine prendra en considération l'index arrondi des joueurs figurant sur la liste des joueurs potentiels (Exemple : un index de 11,4 sera arrondi à 11 et un index de 11,5 arrondis à 12)

- a) Pour les simples, les équipiers jouent dans l'ordre croissant de leurs **index arrondis**.
- b) Les foursomes se jouent dans l'ordre croissant de la somme des **index arrondis**. (Exemple = Foursome A : Joueur X (11,2 => 11) + Joueur Y (11,3 => 11) = 22).
Pour les Simples comme pour les foursomes, à index arrondi égal, le choix est laissé au capitaine.
- c) En cas de forfait d'un joueur ou d'un Foursome, après la remise de la feuille de match, le match concerné sera perdu.

Ni la Ligue, ni le club recevant un match n'enverront de copie de feuilles de résultats des matchs.



Ligue de Golf Paris Île-de-France

7.8 ATTRIBUTION DES POINTS

- Une victoire en simple attribue 1 point. Une victoire en foursome attribue 2 points.
- Pour des raisons d'organisation, pas de play-off ; si égalité à la fin d'une partie ou de la rencontre, le point de la victoire est partagé.
- En cas de forfait d'une équipe ou de non présentation au départ du premier trou de l'ensemble de l'équipe, l'autre équipe gagnera le match sur le score de 6 à 0 (2/3 du score max).
- Si la somme des index arrondis des joueurs constituant les foursomes est inférieure à la somme minimale requise, tous les foursomes seront déclarés perdus. De même, en cas d'erreur dans la somme des index arrondis des joueurs de simples, tous les simples seront déclarés perdus.

7.9 INTEMPERIES & CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

L'interruption d'une rencontre pour cause d'intempéries ou de circonstances exceptionnelles ne peut se faire qu'avec l'accord des deux capitaines.

La procédure suivante s'applique alors :

- Le résultat des matchs terminés est acquis.
- Les matchs interrompus doivent être rejoués en intégralité à une date ultérieure. Cette date doit se situer avant le 5 février 2023.

Si une équipe interrompt une rencontre en l'absence d'accord des deux capitaines tous ses matchs en cours sont perdus.

8. QUALIFICATION POUR LES PHASES FINALES

Le club 1^{er} de sa poule est qualifié pour les ½ finales-

Départage au sein d'une poule :

Au terme des rencontres de poules il se peut que plusieurs clubs se trouvent à égalité de rencontres gagnées.

Le départage s'effectue alors selon les critères successifs suivants :

- 1°) : nombre total de points de match de la Poule.
- 2°) : nombre total de points de match obtenus dans les rencontres des clubs à égalité.
- 3°) : nombre total de points obtenus dans les foursomes des rencontres concernant uniquement les clubs encore à égalité après le critère précédent
- 4°) moyenne du total des index arrondis des feuilles de match le plus élevé.

Les matchs de la phase finale se dérouleront les week-ends de mars :

- 1/2 de finale : 02-03 mars 2024
- Finale : 09-10 mars 2024

La participation à la phase finale impose aux clubs qualifiés la mise à disposition de leur terrain pour une rencontre de la phase finale.

Si un club est forfait pour la phase finale, il sera remplacé par le meilleur deuxième des poules suivant le départage suivant : 1) nombre de victoires, 2) nb total de points, 3) nb total de points obtenus dans les foursomes, 4) moyenne du total des index le plus élevé.

En cas d'égalité au terme de la rencontre chaque capitaine constituera un foursome en puisant parmi **les joueurs figurant sur la feuille de match (des foursomes et/ou des simples)** pour repartir en play-off trou par trou. L'honneur de ce play-off sera tiré au sort. L'ordre de jeu des équipiers sera à la discrétion du capitaine.

9. REGLES LOCALES PARTICULIERES

9.1 CAPITAIN ET PERSONNE AUTORISEE A DONNER DES CONSEILS

Le Capitaine de l'équipe doit être membre et licencié de l'association sportive qu'il représente.

Il doit répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

Chaque équipe est autorisée à désigner deux personnes, dont le capitaine, qui pourront donner des conseils aux membres de son équipe, dans les conditions prévues par la Règle 24.4.

Pénalité pour infraction : Pénalité générale (perte du trou)



Ligue de Golf Paris Île-de-France

9.2 RETARD AU DEPART

Application de la Règle 5.3a

Il est cependant demandé aux Capitaines de faire preuve de courtoisie et de discernement pour favoriser **d'un commun accord**, en fonction des circonstances, le déroulement d'un match plutôt que d'appliquer une pénalité de perte de trou ou du match.

9.3 USAGE DES VOITURETTES

L'usage des voiturettes est strictement interdit à toute personne (joueurs, capitaines, accompagnateurs, personnes autorisées à donner des conseils...) durant toute la durée de la compétition (jusqu'à la fin du dernier match).

Exception : Le Comité de l'épreuve autorise, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap titulaires du medical pass avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande doit être faite auprès du club organisateur et de la Ligue accompagnée du justificatif du medical pass.

Pénalité pour infraction : Pénalité générale (perte du trou) pour chaque trou où l'infraction est commise. Si l'infraction se produit entre le jeu de 2 trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

10. RECLAMATIONS ET SANCTIONS

La procédure de réclamation se doit de rester **exceptionnelle** afin de préserver la courtoisie qui doit présider le déroulement des rencontres. Il est de la responsabilité des Capitaines de porter une attention très vive à la conformité de la composition de son équipe et de veiller, en concertation avec le Capitaine adverse et les représentants du Club d'accueil, au déroulement de la rencontre dans la meilleure ambiance.

10.1 RECLAMATIONS

Toute réclamation portant sur un point du Règlement de l'Epreuve devra être présentée au Comité de l'Epreuve par un Club sous la signature obligatoire du Président de la Commission sportive ou du Président du Club.

Malgré la présentation d'une réclamation au cours du déroulement d'une rencontre, celle-ci se déroulera normalement jusqu'à la fin.

10.2 TRAITEMENT D'UNE RECLAMATION

Le Comité de l'Epreuve, saisi d'une réclamation, se prononcera dans les meilleurs délais sur l'application ou non de la disqualification d'une équipe

Le Comité pourra prononcer les sanctions qui lui sembleront être en concordance avec l'esprit de l'Epreuve et qui pourront être, sans que cette liste soit exhaustive, la suspension d'un ou plusieurs joueurs, la non invitation pour une édition ultérieure...

11. PRIX

L'équipe gagnante et la finaliste seront récompensées par des souvenirs offerts par la Ligue de Golf Paris Île-de-France. Le Club vainqueur se verra confier la garde du Trophée aussi longtemps qu'il ne sera pas remis en compétition.

Afin d'assurer une uniformité de gravure, la Ligue se chargera de faire graver le nom du vainqueur sur le Trophée.

12. ARBITRES DE L'EPREUVE

Seuls les arbitres de l'Epreuve, ou un arbitre F.F.G. mandaté par le Comité, s'ils sont présents sur le terrain, sont habilités à intervenir sur des cas d'application des Règles de Golf.

En l'absence d'arbitres sur le terrain, pour tout litige portant sur les Règles et si cela s'avère nécessaire, il peut être fait appel à :

Guy BALESTRAT – 06 86 98 07 79

En cas de doute ou controverse entre les joueurs, un joueur peut invoquer la Règle 20.1b. Mais ceci faisant, les joueurs doivent continuer le match sans délai. Pour rappel, un joueur ne peut appliquer la Règle 20.1c.3 (Règle applicable uniquement en stroke play).



Ligue de Golf Paris Île-de-France

13. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de la Coupe de Paris est composé de :

Président : Bertrand MAYER
Membres : Rémy MARCHAND
Gilbert VEYRAN
Régis VIATEUR

Ce règlement a été rédigé par la Ligue de Golf Paris Île-de-France qui en conserve la présente rédaction, faisant seule foi en cas de contestation

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile pour le bon déroulement de la compétition.



Ligue de Golf Paris Île-de-France

Coupe de la Ligue des 9 Trous par Equipes Mixtes

FICHE DE CONFIRMATION D'INSCRIPTION

CLUB DE :

Confirme l'inscription :

☐ D'une équipe Mixte (droits d'inscription : 180 euros)

Nom du capitaine	Téléphone	E-mail

Pour valider votre inscription, merci d'envoyer à la Ligue de golf Paris Île-de-France, 2 avenue du Golf, 78 280 Guyancourt.

Cette fiche de confirmation d'inscription accompagnée du chèque du montant des droits d'inscription.

Vous pouvez, et de préférence, effectuer un virement : Nos coordonnées bancaires : (bien indiquer votre n° de club lors du virement et le nom de l'épreuve)

 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE			
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE LIGUE REGIONALE DE GOLF PARIS - IDF			
2 AVENUE DU GOLF 78280 GUYANCOURT			
DOMICILIATION : ST QUENTIN EN YVELINES (02190)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
30003	02190	00037260177	20
Identification Internationale (IBAN) IBAN FR76 3000 3021 9000 0372 6017 720			
Identification Internationale de la Banque (BIC) SOGFRPP			

Date limite d'inscription et d'envoi : le 03 septembre 2023



Ligue de Golf Paris Île-de-France

Coupe de la Ligue des 9 Trous par Equipes Mixtes

Feuille de Résultats

(A envoyer par mail à la Ligue : contact@lgpidf.com)

TOUR : ☐ Tour de qualification ☐ ¼ finale ☐ 1/2Finale ☐ Finale

POULE N° :

Date :

TERRAIN :

	CLUB :	Pts	🏆 SCORES 🏆	Pts	CLUB :
	🏆 JOUEURS 🏆		SIMPLES		🏆 JOUEURS 🏆
N° 1					
N° 2					
N° 3					
N° 4					
N° 5					
	🏆 JOUEURS 🏆		FOURSOMES		🏆 JOUEURS 🏆
🏆 N° 1 🏆					
🏆 N° 2 🏆					
	TOTAL POINTS 🏆				🏆 TOTAL POINTS Aller

VAINQUEUR LE GOLF DE PAR PTS À

NOM et SIGNATURE DU CAPITAINE :

NOM et SIGNATURE DU CAPITAINE :